



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Julien

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
Réjean Gouin, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite
municipalité,

QUE,

Le rôle de perception des taxes pour l'année 2013 est déposé
au bureau du soussigné et celui-ci procédera à l'envoi des
comptes de taxes.

DONNÉ à St-Julien ce 11 février 2013.

Réjean Gouin, directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Gouin, directeur général/secrétaire-trésorier, résidant à St-Julien certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la municipalité et j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de février 2013.

Réjean Gouin
Directeur général/secrétaire-trésorier